



## Secours à personne : l'ARS en roue libre, l'Etat inconséquent !

Lors du CA du SDIS du 20 février 2017, le Président Pissas et le Directeur de cabinet du Préfet ont abordé le sujet des conventions avec l'ARS et de la gouvernance SAMU.

**Nous sommes abasourdis par la légèreté avec laquelle ces situations sont traitées**, pas une voix parmi les membres du CA pour s'élever contre ce qui pourtant grève lourdement le budget du SDIS et désorganise le service incendie, pas même une interrogation !

Pour mémoire, après une première réunion entre tous les acteurs en novembre, une nouvelle rencontre a eu lieu le 6 Janvier 2017. Alors que le Préfet a demandé à l'ARS d'y présenter les conventions existantes avec les SDIS de la région, celle-ci n'a pas daigné répondre à sa requête ni participer à ce nouvel échange. **Pour l'ARS, il ne semble pas non plus envisageable de discuter avec les représentants de ses larbins que sont devenus les sapeurs-pompiers**, avec l'assentiment des pouvoirs publics et au détriment d'un service de secours de qualité.

On semble se diriger vers une convention entre l'ARS et la Croix-Rouge, pour laquelle l'ARS serait prête à payer le triple que ce qu'elle conçoit octroyer au SDIS du Gard, pour un service aux contours flous.

Nos concitoyens n'ont jamais eu autant besoin de service public, la seule réponse de l'Etat est de prendre modèle sur le système de secours à l'italienne, soit à peu près le pire de ce qui se fait en Europe.

**Quel mépris !!!**

SYNDICAT  
AUTONOME  
SPP-PATS

42 Avenue Vincent d'Indy  
30100 ALES

Tel : 06 61 59 86 83  
autonome30@yahoo.fr

Affilié à la FA-FPT

Alors que depuis le début des négociations sur le secours à personne, aucune amélioration dans l'utilisation des SP n'a été constaté, nous sommes toujours plus sollicités pour des missions ne relevant pas de nos prérogatives, l'ARS se défile, nous nargue et l'Etat n'assume pas ses responsabilités !

**Pour les Autonomes, cette mascarade n'a que trop duré, il est temps de siffler la fin de la récréation !**

**Pas question pour les sapeurs-pompiers professionnels d'accuser une humiliation de plus, pas question de quémander l'aumône en lieu et place et surtout au profit de nos gestionnaires !**

- 1- Nous demandons à notre direction et à notre employeur **de dénoncer toutes les conventions existantes** puisque les dés sont pipés.
- 2- Nous exigeons du SDIS qu'il **facture scrupuleusement chacune des interventions à la demande du SAMU** et qu'il traduise systématiquement devant les tribunaux le moindre impayé.
- 3- En ce qui concerne les carences et autres transferts inter-hospitaliers, **il n'est pas question non plus d'accorder davantage de moyens pour couvrir l'insuffisance des autres services**, qu'ils soient publics ou privés. Nous n'accepterons pas plus de deux VSAV mobilisables par groupement pour ces substitutions, disponibles à T+50' et pris en charge financièrement par les donneurs d'ordres dans leur intégralité.

*Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement autonome*

*Les Autonomes*